



Procédure de rétroaction concernant l'accessibilité

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Tel qu'indiqué dans sa Politique d'accessibilité, sa Procédure de service à la clientèle et son Plan d'accessibilité pluriannuel, Sysco Canada s'est engagée à respecter les objectifs de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et du Code des droits de la personne de l'Ontario.

Sysco Canada continue d'offrir ses produits et services aux personnes handicapées en vertu des principes clés d'autonomie, de dignité, d'intégration et d'égalité des chances.

PROCESSUS DE RÉTROACTION

Sysco Canada comprend l'importance pour tous ses clients et fournisseurs de pouvoir exprimer leurs commentaires sans restriction liées à un handicap ou à une maladie. Sans limiter la forme de rétroaction ou de communication, le public, les associés, les clients et les fournisseurs sont autorisés et encouragés à fournir leurs opinions d'une manière adaptée à toutes les restrictions qu'ils pourraient rencontrer en raison d'un handicap.

Il est possible de communiquer avec Sysco Canada en personne, par téléphone, par la poste ou par courriel. Sysco Canada est disposé à recourir à diverses technologies d'assistance, dispositifs ou méthodes, tel que des interprètes en langue des signes ou des applications de synthèse vocale, et s'engage à collaborer avec toute personne pour trouver une méthode de communication adaptée à ses restrictions.

Si les moyens de rétroaction habituels ne répondent pas à vos besoins ou si vous avez des questions supplémentaires, veuillez communiquer avec nous en personne, par téléphone ou par courrier ou courriel au moyen des coordonnées ci-dessous :

Téléphone : 416 234-2676

Courriel : AODA@corp.sysco.ca

Adresse de correspondance : 21 Four Seasons Place, Suite 400, Toronto ON, M9B 6J8 (A/S : AODA).

Vous devriez obtenir une réponse au cours des trois prochains jours ouvrables.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents en lien avec cette politique ainsi que les mesures prises par Sysco Canada en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* sont accessibles sur demande.

Nous pouvons également fournir les documents dans un format accessible, sur demande.

Propriétaire principal de la politique :	Chef des RH, Processus d'affaires – Opérations des RH, produits alimentaires (internationale)
Propriétaire de la politique :	Service des RH
Préparée par :	Janice Miller
Date d'entrée en vigueur :	Janvier 2015
Lieu de la politique :	Ontario
Version :	1
Motif de la révision :	Aucune politique antérieure
Révisions :	